

Broyage de végétaux à domicile : inscription en ligne à partir du 22 février

Avec l'arrivée du printemps, les équipes de broyage de végétaux à domicile reprennent du service sur le territoire de Thonon Agglomération. Vous souhaitez limiter vos déplacements à la déchetterie et profiter des bienfaits d'un broyat-maison ? Inscrivez-vous dès à présent pour bénéficier du service entre mi-mars et mi-juin 2020.

Chaque année, les déchets de jardin et de cuisine représentent environ 19 000 tonnes de déchets produits par l'ensemble des foyers de l'agglomération, un chiffre à rapprocher des 21 200 tonnes d'ordures ménagères collectées en 2018. Or les déchets de cuisine et les végétaux sont 100% recyclables à la maison grâce au compostage, au paillage et au jardinage au naturel. Pour les branchages les plus encombrants, Thonon Agglomération propose aux particuliers concernés une solution adaptée avec un service de broyage à domicile. Celui-ci évite de se déplacer en déchetterie et permet d'utiliser le broyat obtenu dans son jardin.

Le service de broyage est entièrement gratuit pour les particuliers, pour tout volume de branchages compris entre 2m³ et 25 m³. Le broyat obtenu devra être valorisé directement dans les espaces verts du foyer bénéficiaire.

Plus d'informations et inscriptions en ligne sur www.thononagglo.fr

